



Rupture de contrat conventionnelle

Par **alezan**, le **05/04/2011** à **18:06**

Bonjour,

Je suis travaille comme employée familiale chez des particuliers. Malheureusement, la bonne entente n'a pas duré et suite à un entretien assez houleux, j'ai du me mettre en arrêt maladie pendant 8 jours mais après j'ai 1 semaine de congés.

J'ai proposé à mon employeur d'interrompre mon contrat en lui proposant une rupture conventionnelle, il a accepté immédiatement mais m'a signalé qu'il ne pouvait pas s'occuper de l'homologation tant que je n'aurai pas repris mon travail, d'après soi-disant l'inspection du travail, je pense que ce Monsieur ment.

Je voudrais simplement savoir s'il est exact que l'on ne peut rien entreprendre pendant mon arrêt maladie ?

Merci pour votre aide.